

**N° 156.** — *DÉPÊCHE ministérielle prescrivant la mise en essai de brodequins avec contre-forts dans les portions de corps de troupes stationnées aux colonies.*

(Direction : Services administratifs ; bureau : Solde, etc.)

Paris, le 31 janvier 1881.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — A la suite d'expériences faites dans les corps d'infanterie de l'armée de terre, M. le Ministre de la guerre vient d'adopter en principe, pour les troupes à pied, le brodequin napolitain avec contre-fort, en remplacement du soulier et de la guêtre actuellement en usage.

Afin de pouvoir apprécier l'intérêt qu'il y aurait à appliquer la même mesure aux troupes de la marine, j'ai décidé la mise en essai, dans les portions de corps stationnées aux colonies, d'un certain nombre de ces nouvelles chaussures.

Vous en recevrez prochainement, par les soins des conseils d'administration des régiments, 20 paires destinées à être réparties par moitié entre les détachements d'infanterie et d'artillerie de marine.

Ces brodequins, qui se portent sans guêtres, devront être expérimentés, pendant une période de quatre mois, comparativement avec une égale quantité de souliers neufs du modèle en usage.

Les corps devront porter spécialement leur attention sur les points suivants :

Commodité pour la marche par tous les temps ;

Comparaison des deux types de chaussures au point de vue de la solidité ; des causes de gêne ou de blessure qu'ils peuvent produire, de la facilité pour l'homme de se chauffer rapidement ;

Avantages ou inconvénients du contre-fort dans le brodequin napolitain.

Ces expériences, pour lesquelles on devra profiter des marches militaires et des déplacements de troupe, devront faire l'objet de rapports de la part du commandant de chaque compagnie ou détachement dans lesquels elles auront eu lieu, ainsi que de la part du commandant supérieur des troupes.

Vous voudrez bien me transmettre ces rapports, avec votre avis personnel, aussitôt après l'expiration de la période d'essais.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé : G. CLOUÉ.

Pour ampliation :

*Le Commissaire général Directeur des services administratifs,*

Signé : COUSIN.